

EB57.R34 Rapport de la Conférence internationale pour la Neuvième Révision de la Classification internationale des Maladies

Le Conseil exécutif,

Ayant examiné le rapport de la Conférence internationale pour la Neuvième Révision de la Classification internationale des Maladies, qui s'est tenue à Genève du 30 septembre au 6 octobre 1975,

1. PREND NOTE avec satisfaction du travail accompli par la Conférence;
2. TRANSMET le rapport à la Vingt-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé;
3. APPELLE L'ATTENTION de l'Assemblée sur les recommandations de la Conférence concernant:
 - a) la Neuvième Révision de la Classification internationale des Maladies, qui prendra effet le 1^{er} janvier 1979;
 - b) les classifications des Actes médicaux et des Incapacités et Handicaps, qui seront publiées comme suppléments de la Classification internationale des Maladies mais n'en feront pas partie intégrante;
 - c) la mortalité maternelle et périnatale, y compris une formule de certificat médical de la cause de décès périnatal;
 - d) le choix d'une cause unique pour les statistiques de morbidité;
 - e) l'assistance aux pays pour la collecte des données de morbidité et de mortalité par du personnel non médical ou paramédical;
 - f) les activités futures en matière de classification de l'information sanitaire;
4. PRIE le Directeur général d'étudier la possibilité d'établir une Nomenclature internationale des Maladies pour compléter la Classification internationale des Maladies.